

PRIX ÉCONOFIDES

Règlement du concours

Article 1 – Organismes

L'académie de Versailles organise un concours gratuit à l'attention des lycéennes et lycéens des trois académies d'Ile-de-France.

Le concours se déroule, sous réserve d'une modification liée à la situation sanitaire, entre le 7 novembre 2022 et le 21 avril 2023. Des prix individuels et collectifs récompenseront les gagnants (notamment des bons d'achat, des cartes de 5 places de cinéma, des entrées au musée de la *Citéco*, des bandes dessinées ainsi que de nombreux accès à la plateforme de culture générale *Artips Academy*).

Article 2 – Sujet du concours

Le sujet du concours est « Jouez et testez vos connaissances en économie, votre réflexion et votre communication en utilisant les ressources ÉCONOFIDES ».

Le concours offre un espace de créativité et d'expression concourant à appréhender l'économie et à travailler les compétences écrites et orales (problématisation, argumentation, aisance orale). Les ressources ÉCONOFIDES en ligne pourront être utilisées aux différentes étapes du concours.

Les participantes et les participants devront notamment produire une argumentation problématisée portant sur un des trois thèmes proposés et les lauréats de la deuxième étape devront réaliser un podcast audio.

Article 3 – Lycéens participants

Le concours s'adresse aux lycéennes et lycéens des classes de seconde, première et terminale générale et technologique des établissements publics et privés sous contrat des trois académies d'Ile-de-France. Quelles que soient les spécialités étudiées.

Les lycéens participants concourent dans 2 catégories différentes :

- soit individuellement ;
- soit par groupe de six membres maximum. Plusieurs groupes par classe sont possibles.

Article 4 – Étapes et calendrier du concours

- Première étape, du 7 novembre 2022 au 11 décembre 2022 : Faire le *quiz* accessible sur la page dédiée au concours sur le site de l'académie de Versailles. Ce quiz n'est pas sélectif, il permet

seulement aux candidats de découvrir et de s'appropriier les thèmes proposés au concours.

- Deuxième étape, du 3 janvier au 17 février 2023 : rédiger un texte permettant de présenter les différents éléments de l'argumentation problématisée. Le texte devra comporter la problématique énoncée de manière explicite et une argumentation structurée permettant de la traiter.

L'argumentation problématisée doit porter sur l'un des trois thèmes suivants :

Thème 1 – Économie de la culture.

Thème 2 – Économie des inégalités.

Thème 3 – Croissance et environnement.

La communication de la liste des lauréats pouvant passer à la troisième étape aura lieu à partir du 27 mars.

- Troisième étape, du 3 avril au 21 avril 2023 : réaliser un podcast audio présentant de manière dynamique l'argumentation problématisée sur la base du texte soumis à la seconde étape. La communication de la liste des gagnants aura lieu à partir du 18 mai.

Une remise de prix est prévue la semaine du 22 mai 2023 ou les semaines suivantes. Les modalités de remise des prix, notamment en présentiel ou distanciel, et la date peuvent évoluer selon la situation sanitaire.

Article 5 – Déroulement du concours et modalités d'inscription

5.1. Inscription au concours

L'inscription au concours se fait grâce à l'adresse électronique (adresse e-mail) d'un professeur ou d'une professeure des participants. Qu'il s'agisse d'une inscription individuelle ou de l'inscription d'un groupe. La procédure précise est accessible sur le site académique dédié au concours (<https://www.ac-versailles.fr/prix-econofides-un-jeu-concours-pour-apprendre-l-economie-autrement-124573>).

Cette règle doit être respectée pour que la participation soit prise en compte.

5.2. Mise à disposition des productions numériques

À l'issue de la première étape, les participants au concours déposeront leurs productions écrites sur la plateforme *Monnuage* à partir du lien accessible sur la

page dédiée au concours sur le site de l'académie de Versailles.

Puis, les participants déclarés lauréats à l'issue de la deuxième étape déposeront leur podcast sur la plateforme *Monnuage*, à partir du lien accessible sur la page dédiée au concours sur le site de l'académie de Versailles, pour concourir à la troisième et dernière étape. Une autorisation concernant le droit à la voix devra être remplie et signée par les élèves majeurs, ou par les parents ou représentants légaux des élèves mineurs, pour chacune des personnes entendues dans le podcast et devra être déposée lors de cette troisième étape. Cette autorisation sera transmise aux professeurs à l'issue de la seconde étape. Si les participants ont réalisé une interview auprès de personnes extérieures au groupe, ils doivent produire une autorisation de captation de la voix des personnes dont la voix est récoltée.

Des règles de dénomination des fichiers sont à respecter :

- Productions individuelles : NOM_Prenom_Niveau de classe_Lycée_Commune

Exemple :

DUPONT_Camille_1^{ère}8_Lycée Rameau_EconofidesCity

- Productions de groupe : GROUPE N°_Niveau de classe_Lycée_Commune

Exemple :

GROUPE 1_1STMG2_Lycée Rameau_EconofidesCity

Des règles de formes sont à respecter :

- Productions écrites : texte rédigé par traitement de texte ; 5500 caractères espaces compris maximum (à l'exclusion des sources) ; police Arial ; taille 12 ; interligne 1,15. Le texte peut être accompagné de graphiques, d'illustrations voire de dessins réalisés par les candidats – maximum quatre – respectant le droit d'auteur (mention de la source). Format PDF. Les noms et prénoms des membres des groupes doivent figurer en bas du document. Ces informations ne sont pas comptabilisées dans le nombre de caractères.
- Podcasts : minimum 2 minutes, maximum 5 minutes. Le fichier doit être sous la forme WAV ou MP3 et ne doit pas dépasser 100mo.

En cas de non-respect de ces conditions de dénomination ou de forme, les productions seront écartées du concours. Aucun dépôt postérieur à la date de limite du dépôt des productions ne pourra être possible.

5.3. Évaluation des participants

L'évaluation se déroule en 2 temps au cours des étapes 2 et 3. Il est nécessaire qu'un participant dans la catégorie « participants individuels » ou « participants d'un groupe » soit déclaré lauréat pour passer de

l'étape 2 à l'étape 3. Seule la production finale donnera lieu à l'octroi d'un lot.

Critères d'évaluation

Connaissances en économie (pour chacune des étapes)

- Qualité et exactitude de la connaissance des notions, mécanismes et faits économiques.
- Rigueur économique du raisonnement.

Textes présentant l'argumentation problématisée (à la deuxième étape)

- Problématisation autour du sujet.
- Présentation claire des arguments.
- Qualité rédactionnelle.
- Qualité et construction de l'argumentation.
- Originalité, créativité.
- Une conclusion visant à répondre à la problématique n'est pas attendue.

Podcast présentant l'argumentation problématisée (à la troisième étape)

- Problématisation autour du sujet.
- Présentation claire des arguments.
- Qualité et construction de l'argumentation.
- Une conclusion visant à répondre à la controverse n'est pas attendue.
- Qualité et dynamisme de la parole, créativité et originalité.

Article 6 – Jury

Les jurys sont présidés par la Rectrice de l'académie de Versailles, Charline AVENEL.

Le jury à l'issue de l'étape 2 est composé, notamment :

- D'inspecteurs et d'inspectrices ainsi que de professeurs et professeurs de Sciences économiques et sociales et d'Économie-gestion.

Le jury à l'issue de l'étape 3 est composé, notamment :

- D'inspecteurs et d'inspectrices et/ou de professeurs et professeurs de Sciences économiques et sociales et d'Économie-gestion.
- De professeurs et professeurs des universités.
- De personnalités du monde économique.

Article 7 – Récompenses

À l'issue de la troisième étape, six gagnants seront récompensés du « *Prix Econofides* » :

- trois participants individuels,
- trois groupes gagnants.

Par ailleurs, un « Prix spécial podcast d'excellence » viendra récompenser les meilleurs podcasts ne faisant pas partie des 6 gagnants.

Ces prix donneront lieu à des lots récompensant l'ensemble des lauréats (gagnants individuels, groupes gagnants, prix spécial) notamment des bons d'achat, des cartes de 5 places de cinéma, des entrées au musée de la Citéco, des bandes dessinées ainsi que de nombreux accès à la plateforme de culture générale *Artips Academy*.

Les podcasts seront valorisés, notamment sur le site de l'académie et au sein des ressources ÉCONOFIDES.

Article 8 : Droits d'auteur, droits à l'image

Les participants au concours s'engagent à ne présenter au jury, à la deuxième et à la troisième étape, que des productions dont ils sont les auteurs et à n'incorporer aucun élément sonore (œuvre entière ou extrait) dont ils ne détiendraient pas les droits. En cas de non-respect de cette condition, la candidature sera rejetée sans préavis et quelle que soit l'étape du concours.

Les participants autorisent les organisateurs, à titre gracieux, dans un but pédagogique et en aucun cas lucratif, à utiliser et diffuser les productions réalisées (textes et podcasts) avec mention des auteurs, notamment sur le site académique et dans les ressources ÉCONOFIDES uniquement accessibles en Ile-de-France par monlycée.net. Certains podcasts choisis pourront faire l'objet d'une diffusion par Radio France lors d'une émission qui reste à déterminer. L'autorisation des auteurs des podcasts sera alors sollicitée.

Chaque lycéen participant à la remise des prix, s'il est mineur, fait signer par ses représentants légaux une autorisation ou, s'il est majeur, donne son accord par écrit, afin que son image lors de la remise des prix puisse être utilisée dans le cadre de la communication du concours.

Article 9 – RGPD et Loi informatique et liberté

Conformément au Règlement Général sur la Protection des données (RGPD) (EU 2016/679) et à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 révisée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés :

Lors de la première étape du concours, le quiz sera opéré par la société ARTLY mais aucune donnée personnelle ne sera collectée.

Lors de la navigation sur le site qui héberge le quiz, les cookies nécessaires au fonctionnement seront gérés par l'outil MATOMO selon le paramétrage recommandé par la CNIL :

https://www.cnil.fr/sites/default/files/typo/document/Configuration_piwik.pdf

Ces données ne serviront que dans le cadre du concours. Elles seront hébergées par la société ARTLY jusqu'au 31 août 2023 et ne pourront être utilisées que pour la transmission d'informations utiles dans le strict cadre de la participation au concours. La société ARTLY s'est engagée auprès de l'académie de Versailles à ne pas utiliser les données personnelles ci-dessus mentionnées dans ses autres activités et prestations. Les données collectées seront détruites après le 31 août 2022.

Les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification, de modification, de suppression des données les concernant. Ils peuvent contacter le DPD d'ARTLY : Elisa Langdorf, elisa@artips.fr. S'ils estiment que les réponses apportées ne sont pas satisfaisantes, ils peuvent saisir la CNIL : 3 place de Fontenoy -TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07.

Pour les étapes 2 et 3 du concours, les podcasts seront hébergés sur la plateforme Monnuage de l'académie de Versailles. Les matériels seront fournis par l'académie de Versailles.

Toute demande concernant les droits relatifs aux données personnelles mentionnées plus haut devront être adressées à dpd@ac-versailles.fr ou par courrier à : Délégué à la protection des données – Rectorat de l'académie de Versailles – 3 boulevard de Lesseps 78017 Versailles Cedex. Si le demandeur estime que les réponses apportées ne sont pas satisfaisantes, il peut saisir la CNIL - 3 place de Fontenoy -TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07.

Article 10 – Contact

Pour toute demande concernant le concours, veuillez écrire à concours.econofides@ac-versailles.fr